

Municipalité de la
Commune de Givrins

Préavis No 10/2017
au Conseil communal

**Demande de crédit extrabudgétaire de
CHF 90'000.00 relatif à la remise en état
périodique des chemins d'accès aux
alpages de La Baronne, de la Pile-Dessus,
de la Givrine et de Gaz Suisse**

Responsable du dossier : *Philippe Bovet, Municipal*

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Exposé des motifs

Les routes d'accès allant de La Givrine aux alpages de la Pile-Dessus, de la Baronne et de Gaz Suisse sont propriétés de la Commune de Givrins.

Périodiquement, ils doivent être entretenus. La dernière réfection date du mois d'août 2008 pour le chemin d'accès à la Baronne qui avait été réalisée alors pour un montant de CHF 12'690.45.

Depuis cette date, rien n'a été entrepris et les nids de poule ont proliféré, rendant les chemins difficilement praticables. D'année en année, la Municipalité constate une aggravation importante de la situation qui s'explique aisément en raison du gel et du dégel de l'eau qui s'infiltré dans les fissures du revêtement.

Aussi, et afin d'assurer la praticabilité des accès conduisant à nos chalets d'alpage et à la station de Gaz suisse, la Municipalité a décidé d'entreprendre des travaux de réfection comprenant l'installation de chantier et, en fonction de l'état des chemins, des reprofilages avec matériaux bitumineux, des enrobés à froid, des réfections aux endroits fendus et dégradés, des applications de bitume élastomère et gravillons, ou encore des enduits superficiels monocouches.

Coût des travaux devisés

0. Déplacement et installation de chantier	TTC	CHF	3'078.00
1. La Givrine – chemin de la Pile-Dessus	TTC	CHF	47'525.40
2. La Givrine – chemin de La Baronne	TTC	CHF	19'963.80
3. La Givrine – chalet de La Givrine	TTC	CHF	9'228.60
4. La Givrine – Gaz Suisse	TTC	CHF	<u>7'527.60</u>
COUT TOTAL DES TRAVAUX DEVISES	TTC	CHF	87'323.40
Divers et imprévus		CHF	2'676.60

COUT TOTAL DES TRAVAUX DEVISES + DIVERS ET IMPREVUS	TTC	CHF	90'000.00
--	------------	------------	------------------

Subventions

Dans le but de réduire les charges financières de l'exploitant en participant aux frais de construction, nécessaires au regard des besoins de l'exploitation, une décision d'octroi d'une subvention au sens des législations cantonale et fédérale, a été prononcée à hauteur de CHF 27'500 par le Service de l'agriculture et de la viticulture, et de CHF 20'872.00 par l'Office fédéral de l'agriculture. Le montant exact de ces contributions sera déterminé à réception du dossier définitif et sous les réserves d'usage, et sans aucun engagement des autorités de décision qui demeurent entièrement libre d'accorder ou de refuser les aides sollicitées. Les subventions ne sont accordées que dans la limite des ressources financières de l'Etat.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 10/2017 relatif à la remise en état périodique des chemins d'accès aux alpages de La Baronne, de la Pile-Dessus, de la Givrine et de Gaz Suisse,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du mercredi 29 mars 2017,


décide

- 1. d'adopter le préavis municipal no 10/2017 relatif à la remise en état périodique des chemins d'accès aux alpages de La Baronne, de la Pile-Dessus, de la Givrine et de Gaz Suisse,**
- 2. d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 90'000.00,**
- 3. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt aux conditions les meilleures,**
- 4. d'amortir cet objet sur une durée de 10 ans, la première fois lors de l'exercice comptable 2018.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du mardi 14 février 2017 pour être soumis l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Philippe Zuberbühler



La Secrétaire


Anne-Marie Dick

Annexe : carte des chemins d'accès à rénover